

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,  
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT  
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**BUREAU DU 2 JUILLET 2024**

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
<b>B.03/2024</b>	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024	
<b>B.04/2024</b>	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	

**SYM PYRENEES-MEDITERRANEE**  
**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET**  
**LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU DU MARDI 2 JUILLET 2024 A 17H15**

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 du mois de juillet à 17 heures 15, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du SYM P-M, 23 rue de la Sardane, 66000 PERPIGNAN, sous la Présidence de Monsieur Robert RAYNAUD.

**PRESENTS** : MMES et MM

- BAYONA Jacques
- CAMPS Philippe
- CANAL Marie Christine
- CAYROL Dominique
- GRANIER Michèle
- IFSSAH Charles
- LOPEZ Laurent
- OUROS Jeanne
- RAYNAL Gérard
- RAYNAUD Robert
- SOL Frédéric

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR** : MMES et MM

- GAY Catherine à Frédéric SOL
- MOULIN Alexandre à Robert RAYNAUD

**ABSENTS EXCUSES** : MMES et MM

- BROSSEAU Sylvie
- GOT Patrick
- HUET Stéphane
- MONIER Christiane
- ROLLAND MCKENZIE Corinne
- VALETTE Marguerite

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 13
<b>VOTES</b>
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture 066-256600297-20240702-B_03_2024-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024
--

N° de la Délibération	Objet :
N° B.03/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2024 DU BUREAU SYNDICAL

M. Le Président,

**PROPOSE** de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 12 février 2024.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Le Bureau syndical,

**ADOpte** le Procès-Verbal du Bureau syndical du 12 février 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
**Robert RAYNAUD**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20240702-B\_03\_2024-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**REUNION DU BUREAU**  
**DU 12 FEVRIER 2024 A 17H45**  
**A PERPIGNAN**

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU DU 12 FEVRIER 2024**

Le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 12 février 2024 à 17h45 au siège du SYM Pyrénées Méditerranée, à PERPIGNAN, sous la Présidence de Monsieur Robert RAYNAUD.

<u>PRESENTS</u> : MMES et MM	<u>ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR</u> : MMES et MM
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ BAYONA Jacques</li><li>▪ CAMPS Philippe</li><li>▪ CAYROL Dominique</li><li>▪ GAY Catherine</li><li>▪ GOT Patrick</li><li>▪ IFSSAH Charles</li><li>▪ MONIER Christiane</li><li>▪ OUROS Jeanne</li><li>▪ RAYNAL Gérard</li><li>▪ RAYNAUD Robert</li><li>▪ ROLLAND MCKENZIE Corinne</li><li>▪ SOL Frédéric</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ GRANIER Michèle à Patrick GOT</li><li>▪ MOULIN Alexandre à Robert RAYNAUD</li></ul>

Après enregistrement des pouvoirs et des élus effectivement présents, M. le Président a déclaré ouverte la séance, le quorum de 10 ayant été atteint (14 Elus présents ou représentés).

M. Frédéric SOL a été élu secrétaire de séance.

La séance se poursuit ensuite avec les différents points à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 11 octobre 2023
- 2) Modification du tableau des effectifs – Exercice 2024
- 3) Informations et Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 11 OCTOBRE 2023**

**Délibération n° B.01/2024**

M. Le Président,

**PROPOSE** de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 11 octobre 2023.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Le Bureau syndical,

**ADOpte** le Procès-Verbal du Bureau syndical du 11 octobre 2023.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EXERCICE 2024

### Délibération n° B.02/2024

M. Le Président,

**INFORME** les Membres du Bureau qu'après la réorganisation opérée en 2023, il y a lieu de créer un poste.

**PROPOSE** aux Membres du Bureau syndical de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau syndical,

**ADOpte** la création du poste proposé au tableau des effectifs ci-dessous :

POSTES	OUVERTS	POURVUS T.C.	POURVUS T.N.C.	A POURVOIR
Directeur Général des Services de 40 000 à 80 000 habitants	1	1	0	0
Attaché Hors Classe	1	1	0	0
Attaché Principal	1	0	0	1
Rédacteur Territorial	3	2	0	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0	0	2
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	0	1
Adjoint Administratif	2	1	0	1
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe TC	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	2	1	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe TNC	2	0	2	0
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC	3	0	1	2
Adjoint Technique Territorial TC	3	2	0	1
Adjoint Technique Territorial TNC	2	0	2	0
Adjoint Technique Territorial Contractuel TC	1	0	0	1
Adjoint Technique Territorial Contractuel TNC	2	0	0	2

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

### INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour, relatif aux délibérations et questions diverses étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Secrétaire de Séance,  
**Frédéric SOL**



Perpignan, le 20 FEV. 2024

Le Président,  
**Robert RAYNAUD**

Accusé de réception en préfecture  
06-256600297-20240702-B\_03\_2024-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**SYM PYRENEES-MEDITERRANEE**  
**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET**  
**LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU DU MARDI 2 JUILLET 2024 A 17H15**

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 du mois de juillet à 17 heures 15, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du SYM P-M, 23 rue de la Sardane, 66000 PERPIGNAN, sous la Présidence de Monsieur Robert RAYNAUD.

**PRESENTS** : MMES et MM

- BAYONA Jacques
- CAMPS Philippe
- CANAL Marie Christine
- CAYROL Dominique
- GRANIER Michèle
- IFSSAH Charles
- LOPEZ Laurent
- OUROS Jeanne
- RAYNAL Gérard
- RAYNAUD Robert
- SOL Frédéric

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR** : MMES et MM

- GAY Catherine à Frédéric SOL
- MOULIN Alexandre à Robert RAYNAUD

**ABSENTS EXCUSES** : MMES et MM

- BROSSEAU Sylvie
- GOT Patrick
- HUET Stéphane
- MONIER Christiane
- ROLLAND MCKENZIE Corinne
- VALETTE Marguerite

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 13
<b><u>VOTES</u></b>
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture 066-256600297-20240702-B_04_2024-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024
--

N° de la Délibération	Objet :
N° B.04/2024	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>

M. Le Président,

**INFORME** les Membres du Bureau syndical qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour recrutement, avancement de grade et « toilettage » du tableau.

**PROPOSE** 3 ouvertures de poste : 1 rédacteur principal de 2ème classe, 1 ingénieur, 1 technicien et 6 fermetures de poste : 1 attaché principal, 1 rédacteur, 1 adjoint administratif principal de 1ère classe, 1 adjoint technique principal de 1ère classe, 1 adjoint technique et 1 adjoint technique principal de 2ème classe à la suite de départs à la retraite et avancements de grade également.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Bureau syndical,

**ADOpte** la création du poste proposé au tableau des effectifs ci-dessous :

POSTES	OUVERTS	POURVUS T.C	POURVUS T.N.C	A POURVOIR
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
DGS 40 000 à 80 000 habitants	1	1	0	0
<b>TOTAL 1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>				
<b>Filière administrative</b>				
Attaché Hors Classe	1	1	0	0
Attaché Principal	0	0	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	1	0	0	1
Rédacteur Territorial	2	2	0	0
Adjoint Administratif Principal 1ere classe	1	0	0	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	2	1	0	1
Adjoint Administratif	2	1	0	1
<b>TOTAL 2</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur	1	0	0	1
Technicien	1	0	0	1
Technicien Principal 1ère classe	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial Principal 1ere classe TC	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial Principal 1ere classe TNC	1	0	1	0
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe TC	2	1	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe TNC	2	0	1	1
Adjoint Technique Territorial TC	3	2	0	1
Adjoint Technique territorial TNC	2	0	2	0
<b>TOTAL 3</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>


Accusé de réception en préfecture  
066-256800297-20240702-B\_04\_2024 DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

EMPLOIS NON PERMANENTS				
Filière technique				
Adjoint Technique territorial Contractuel TC	1	0	0	1
Adjoint Technique Territorial Contractuel TNC	1	0	0	1
TOTAL 4	2	0	0	2
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
	<b>26</b>	<b>15</b>		<b>11</b>

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,  
**Robert RAYNAUD**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
 066-256600297-20240702-B\_04\_2024-DE  
 Date de télétransmission : 04/07/2024  
 Date de réception préfecture : 04/07/2024